

Parc national de Port Cros

Orientation 4.4 Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux et les principes énoncés sont communs avec ceux de l'Objectif 4.I de la partie 3 de la Charte « Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité ». Ils visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles. La quasi totalité des mesures de cette orientation et de l'objectif 4.I sont communes aux coeurs et à l'aire optimale des îles : selon l'importance et l'intensité des problématiques, elles sont développées dans la partie 3 (coeurs) ou la partie 4 (aire d'adhésion).

Favoriser l'écomobilité terrestre et maritime

Les deux premiers objectifs en matière de déplacements sur Porquerolles sont la réduction du parc automobile et la transition vers des véhicules non polluants. L'atteinte de ces objectifs nécessite une accélération de la substitution de véhicules électriques aux véhicules thermiques (et non leur addition), la mutualisation des déplacements et l'analyse des besoins liés aux activités, afin de proposer des solutions adaptées. La problématique des transports de marchandises doit également être abordée à travers l'optimisation de la chaîne de transport à Porquerolles. Au Levant, l'objectif sera d'une part, d'améliorer les conditions d'accès à l'île et de remplacer les véhicules actuels par des véhicules non polluants ou moins polluants adaptés aux conditions topographiques, et d'autre part, d'adapter les infrastructures portuaires aux impératifs de sécurité et d'une gestion plus rationnelle de l'acheminement des marchandises.

[...]

Promouvoir les énergies non polluantes

La charte vise à réduire les consommations en agissant sur l'ensemble du bâti (isolation, éclairage, ventilation, etc.) et sur les comportements des usagers, en mettant en place un meilleur suivi des consommations et en diversifiant les sources d'énergie, tout en veillant à leur nécessaire intégration paysagère.

[...]

9 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
4.4.1 AOA île Établir un schéma d'écomobilité concerté et mutualisé entre les différentes catégories d'usagers sur les îles Déclinaison locale du	<ul style="list-style-type: none">• Participation à l'élaboration d'un diagnostic• Participation aux propositions spéciales îles dans le cadre du renouvellement du PDU	<ul style="list-style-type: none">• Participation à l'élaboration d'un diagnostic• Participation aux propositions spéciales îles dans le cadre du renouvellement du PDU	<ul style="list-style-type: none">• TPM, PTP, association des commerçants, associations des habitants, propriétaires,

Parc national de Port Cros

schéma d'écomobilité de l'aire d'adhésion, le schéma d'écomobilité des îles devra intégrer une réflexion globale sur la mobilité en prenant en compte les différents usages et usagers (privés et professionnels en lien avec le niveau d'activité de chaque île) et intégrant toute la chaîne de la problématique des transports : limitation du nombre de véhicules, stationnement, modes doux, transport maritime, transport en commun, fret, véhicules propres, etc...

- Sur Porquerolles, pérennisation à l'année de la navette électrique mise à disposition des habitants

ADEME, CG83, EDF

Parc national de Port Cros

<p>4.4.2 Coeur et AOA île Améliorer le transport, le déchargement et le stockage des marchandises à destination des îles</p> <p>En matière de fret, la situation actuelle est basée sur une livraison par camions chargés directement par une rampe sur les navires de transport où le plus souvent une commande correspond à un camion. L'objectif de la mesure est de trouver et mettre en oeuvre des solutions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer le nombre de rotations de navires de transport et la circulation des véhicules sur les îles et sur le continent ; - éviter des problèmes de stockage sur les ports d'arrivée et de départ ; - limiter les conflits d'usages liés à la coexistence de flux de passagers et de marchandises. <p>Au Levant, la mise à niveau des équipements portuaires est un préalable. Un ou des lieux de stockage adaptés aux types de marchandises sont nécessaires sur le continent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion de la réflexion • Contribution au diagnostic et au schéma de gestion du frêt • Mise en oeuvre des actions qui relèvent de sa compétence 	<ul style="list-style-type: none"> • TPM, PTP, DGA dans les limites des impératifs défense compagnie maritimes, association des commerçants, associations des habitants, CCIV,, CG83, CR PACA, ADEME
<p>4.4.3 Coeur et AOA île Accompagner la transition vers un parc de véhicules terrestres et maritimes non polluants (hybrides).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets • Régulation du nombre de véhicules sur les îles 	<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion de la réflexion • Réalisation d'un diagnostic et de propositions • Participation à la régulation 	<ul style="list-style-type: none"> • PTP, DGA, Compagnies maritimes, association des commerçants, associations des

Parc national de Port Cros

	<ul style="list-style-type: none">• Acquisition de véhicules propres	du nombre de véhicules sur les îles <ul style="list-style-type: none">• Acquisition de véhicules propres	habitants, ADEME <ul style="list-style-type: none">• CCIV, TPM• CG 83, CR PACA
--	--	---	--

Parc national de Port Cros

[...]

[...]

[...]

[...]

Référence ID de l'article : #4677

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 12:04